

## Communauté de Communes Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims

### Conseil communautaire

#### Mercredi 14 septembre à 18h30 à Rilly la Montagne

PRESENTS : A.TETENOIRE. F.CHARPENTIER. C.DOREAU A.COQUET. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL M.LEQUEUX. G.ROTHIER. A.TOLLEC. V.CHAUMET. K.FOURNIER. D.BOUDVILLE. S.HIET. D.SACY. C.CHER. J.M.DELCROIX. T.GIBELIN. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. G.DESSEYE. W.DUBOS. J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ. M.LONGIS  
EXCUSES : R.AYALA. S.HERBERT. A.BEAUFORT. J.GRAGE. F.HATTE. F.LESEUR.

En préambule à la réunion de conseil, Monsieur le Président informe de l'avancée dans la construction de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

- délibérations dans les 144 communes
- élaboration des statuts, choix du nom et logo
- prochaines dates de réunion

Groupe de travail Charte de gouvernance 29 septembre à 10h00 à Gueux (participants Denis Boudville – Wily Dubos – Guy Flamand – Serge Hiet)

Groupe de travail Transfert de charges voirie 29 septembre 14h00 à Gueux (participants Valérie Chaumet – Michel Hutasse – Nicolas Rulland – Claude Doreau suppléant)

Conseil d'orientation Eau et Assainissement date à déterminer en octobre (participants Eau Christophe Corbeaux – Cyril Beaufort – Didier Lapie Assainissement Michel Hutasse – Serge Hiet)

Prochain comité de préfiguration 21 octobre (Président et Premier Vice Président)

Réunion d'information RH 27 octobre (à destination des agents CCVCMR)

Prochaine réunion plénière des maires 26 novembre lieu à déterminer

#### **1. Phare de Verzenay : travaux aménagement Jardin**

L'appel d'offres a été lancé début juillet pour 4 lots.

La commission appel d'offres réunie le 13 septembre 2016 propose les choix suivants

Pour le lot n°1 Espace vert : entreprise ARTOPIA Pour un montant HT de 103.238,79 (estimation 114.000 €/HT)

Pour le lot n°2 Revêtements béton décoratif : entreprise MINERAL SERVICE pour un montant HT de 19.711,05 (estimation 20.000 €/HT)

Pour le lot n°3 Construction bois : entreprise FRANCIAL pour un montant HT de 38.751 € (estimation 44.000 €/HT)

Pour le lot n°4 Eclairage : entreprise BARCAIONI SAS pour un montant HT de 14.682,32 € (estimation 33.500 €/HT)

Le conseil, à l'unanimité valide le choix de la CAO.

Les travaux débiteront après les vendanges.

- Délibération n°72/2016

#### **2. Questions diverses**

##### **2.1. AD'AP**

Les comptes rendus de visite diagnostic seront présentés début octobre.

Le sujet sera à nouveau évoqué lors du conseil du 19 octobre à Trépail

## **2.2. Direction périscolaire et extrascolaire**

Lors d'une rencontre le 17 mai dernier, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) a signalé à nouveau l'obligation pour la CC d'avoir un directeur pour gérer notamment le service périscolaire TAP.

Cette personne qui ne peut pas être un intervenant TAP et qui doit être qualifiée (BAFD à minima) pourrait dans la CCVCMR, au-delà des TAP, assurer la gestion d'ensemble des services périscolaires et extrascolaires, voir même service scolaire.

- Gestion, animation et pilotage des équipes (Atsem, adjoints techniques, adjoints d'animation, animateurs) aide au recrutement
- Gestion des moyens matériels et des équipements
- Conception et animation des différents projets éducatifs et pédagogiques (en lien avec les projets d'école notamment)
- Gestion administrative et budgétaire en lien avec les services
- Contrôle de l'application des règles de sécurité et d'hygiène
- Gestion des déclarations réglementaires, demandes de financement et suivi
- Suivi et développement des partenariats
- Organisation et suivi des inscriptions
- Participation aux animations

Il serait intéressant et opportun de doter notre collectivité d'une telle ressource. Certaines de ces tâches sont actuellement partagées ou non assumées contrairement aux obligations légales.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le recrutement d'une personne à temps plein en catégorie B (type éducateur des activités physiques et sportives, animateur... 1546 € brut mensuel échelon 1).

- Délibération n°76/16

## **2.3. Regroupement scolaire Les Petites Loges**

Suite à une réflexion et discussion solidaire, puis délibération des communes de Beaumont sur Vesle, Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail et Vaudemange, il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur la création d'un pôle scolaire concentré (tous niveaux maternel et élémentaire avec restaurant scolaire) dans les conditions suivantes :

- ✓ Création d'un pôle scolaire pédagogique maternelle et élémentaire avec restaurant scolaire devant accueillir les élèves des communes de Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail et Vaudemange Intégration des services d'accueil liés au périscolaire (garderie, NAP, restauration)
- ✓ Mise à disposition à titre gratuit par la commune des Petites Loges des locaux scolaires existants et d'un terrain constructible attenant
- ✓ Souhait du maintien des classes existantes dans les écoles actuelles dans l'attente de l'ouverture de ce nouveau pôle scolaire

Lors de la réunion de bureau communautaire du 13 septembre, Monsieur le Maire de Vaudemange a informé le Président et les membres du bureau que sa commune pouvait aussi mettre à disposition gratuitement un terrain pour la construction d'un pôle scolaire.

Après échanges, le conseil décide, à l'unanimité, de faire réaliser une étude par un cabinet indépendant pour déterminer la solution optimale pour implanter un pôle scolaire compte tenu des effectifs, de leur évolution, des circuits de transports, des terrains disponibles, etc, sur l'ensemble du territoire des communes de Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail, Vaudemange et Sept Saulx.

➤ Délibération n°73/2016

#### **2.4. Aires de pique-nique**

Suite au questionnement de communes, le Président précise quelles sont les aires concernées par la gestion communautaire (et qui seront transférées dans les compétences de la Communauté Urbaine)

Extrait des statuts communautaires actuels :

*Article 2.2 .5 Les équipements touristiques d'intérêt communautaire sont les aires de pique-nique, les abris de randonnées ainsi que les ornements et la signalétique s'y rapportant et implantés sur les chemins et sentiers de randonnées reconnus d'intérêt communautaire.*

#### **2.5. Convention d'objectifs et subvention bibliothèque de Beaumont sur Vesle**

La bibliothèque de Beaumont sur Vesle est gérée par des bénévoles qui viennent de se constituer en association.

Après exposé de Madame Valérie Chaumet, vice-présidente, le conseil est favorable à la signature d'une convention d'objectifs avec cette association et octroie à cette association une subvention d'un montant de 1.100 € pour l'année 2016.

➤ Délibération n°74/2016

#### **2.6. Ouverture de poste**

Suite à la dissolution du SIVU des Grands Prés et du SMS de Rilly, les temps de travail de Madame Bouvier Annie Claude ont été transférés à la CCVCMR (respectivement pour 4 et 6 heures par semaine). Le conseil communautaire ouvre un poste correspondant.

➤ Délibération n°75/2016

#### **2.7. Questions diverses**

- Monsieur Gilles Dessoie prévient de la livraison prochaine des TBI dans les communes de Les petites Loges, Mailly Champagne, Ludes, Rilly la Montagne, Verzenay et Verzy
- Madame Valérie Chaumet donne l'information des prochains POINTS PARENTS  
Le 04/11/2016 "On ne sait plus parler"  
Le 13/01/2017 "où est l'autorité"  
Le 03/03/2017 "Prenons des risques"  
Le 19/05/2017 "Fatigue, fatigue"

Ces RDV auront lieu désormais le vendredi soir à 18h30 à la médiathèque de Mailly Champagne rue Gambetta

- Monsieur Wily Dubos informe de la date d'inauguration du nouveau sentier de la carrière pédagogique de Mailly Champagne le 22 octobre à 14h00  
La CCVMR a été partenaire financier de ce projet du PNR à hauteur de 4.000 €.  
Par ailleurs, dans le cadre de l'action culturelle de la CCVMR, est mis en place une animation liant culture – arts et tourisme (en collaboration avec l'ESAD de Reims).  
L'Association Montval se servira de ce sentier et des animations proposées pour les ateliers proposés aux écoles pour l'année scolaire 2016/2017
- Monsieur Denis Boudville donne compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté concernant l'aménagement numérique :

*- C'est la Région qui a pris la main et non plus le Département*  
*- Tous les Départements du Grand Est auront la fibre*  
*- Coût estimé à un peu plus de 1 milliard d'euros (emprunt fait par la Région)*  
*- Il reste 7 Départements du Grand Est à équiper (08-10-51-52-54-55 et le 88)*  
*- Le mode opératoire n'a pas encore été choisi (concessif ou affermage), au niveau de la Région, c'est encore l'indécision, en ce qui concerne la Marne, c'est un mixte qui serait souhaité. Les Présidents des 7 Départements concernés se retrouveront en septembre dans le but de se mettre d'accord. En tout état de cause, en novembre la Région prendra sa délibération.*  
*- Seront d'abord équipés, les communes et CC ayant demandé la montée en débit et ce dès la fin 2017 début 2018 puis mise en place de la fibre pour les autres à partir de 2019. La pose de la fibre étant achevée, tous ceux qui étaient en montée en débit verront également la fibre arriver.*  
*Rappel: le Grand Est voulant la fibre sur l'ensemble de son territoire.*  
*Fin des travaux prévue pour 2025.*